

PG/MO.  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

PORTO-NOVO, LE 6 JANVIER 1961

-----  
CABINET DU PRESIDENT DE  
LA REPUBLIQUE  
-----

(=) ECRET DU PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE  
-----

N° 6 /iR./CAB/MI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi 60/36 portant constitution de la République du Dahomey,  
VU la loi 59/I6 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministres, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO I  
JORD. I  
PRESIDENCE 15  
MI. 5  
TRESOR I  
CD I  
CF. I  
MFP. 2  
DP. 2  
INTERESSE. I  
INFO/RADIO 2  
S/P BANIKOARAI  
P/N.OUEST I  
SGCM 3

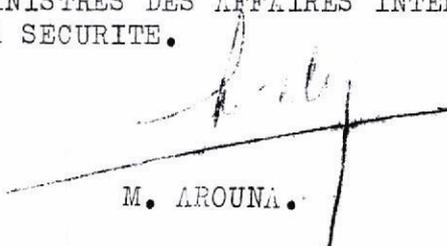
(=) E C R E T E  
-----

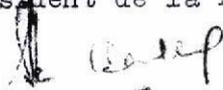
ARTICLE 1er.- Monsieur NICOLAS Francis, Administrateur en Chef, 3ème échelon des Affaires d'Outre-Mer, Préfet du Nord-Ouest, est nommé sous préfet par intérim de Natitingou cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
LE MINISTRES DES AFFAIRES INTERIEURES  
DE LA SECURITE.

P.le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent  
le Vice-Président de la République,

  
M. AROUNA.

  
S.M. APITHY